

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE NUMERO 15
CENTIMES

LE NUMERO 15
CENTIMES

L'Allemagne prépare un projet de réparations

Il sera transmis, soit à la C. d. R. soit aux puissances occupantes

Berlin, 19. — Dans les milieux gouvernementaux allemands, on déclare que tous les détails donnés jusqu'à présent sur de prochaines négociations, n'ont qu'un caractère purement conjectural.

Le Reich se contenterait, ainsi qu'il y a été ornementalement invité par la France et la Belgique, de préparer un projet de réparations, destiné à ces deux puissances; mais, en réalité, ce projet, qui se trouve en pleine élaboration, n'est pas connu du public.

Lorsque sa rédaction définitive aura été terminée au point, les ministres l'examineront et le transmettront soit à la Commission des réparations, soit aux puissances occupantes.

Cette information mérite d'être reproduite car elle est en contradiction avec l'intransigence de certains organes allemands qui mènent la bruyante campagne que l'on sait contre les tendances actuelles du gouvernement vers la modération et la prise en considération de pourparlers prochains.

160 millions de francs pour quatre mois d'occupation

Paris, 19. — D'une lettre du ministre des Finances à la Commission des Finances, il résulte que les crédits demandés au Parlement pour les dépenses nécessaires par les opérations de la Ruhr, s'élèvent pour les quatre premiers mois, à 160 millions.

Le voyage de M. le Trocquer dans la Ruhr

Dusseldorf, 19. — M. le Trocquer, ministre des Travaux publics, accompagné de MM. Senoit et Guillaume, est arrivé, ce matin, à Dusseldorf.

Après avoir conféré avec les autorités militaires, il s'est rendu immédiatement à Essen.

Il a visité différentes entreprises industrielles, a unifié; s'est rendu compte de l'état d'avancement des travaux de débâclement du canal Rhein.

Le ministre est accompagné, dans sa tournée d'inspection, par le général Degoutte.

Il rentrera à Dusseldorf vers 18 heures, et repartira dans la soirée pour Paris.

1 million de marks pour l'arrestation du meurtrier de H. Smeets

Cologne, 19. — Au moment de l'arrestation de M. Smeets, celui-ci se trouvait dans son bureau avec son beau-frère M. Kaiser et un employé.

C'est M. Kaiser et non l'employé qui a été tué.

L'opération pratiquée sur M. Smeets s'est bien passée.

Le projectile a pu être extrait.

L'état du patient est sérieux.

Le Président du Gouvernement a promis un million de marks pour l'arrestation du meurtrier, dont le signalement est publié.

D'autre part, M. Smeets a déclaré à un journal français qu'il dispose d'un million et demi d'adhérents hostiles à la Prusse.

En Allemagne, ces affirmations avaient causé une grande colère, ainsi que l'appel qu'il adressait à tous les Rhénans à se joindre à des adhésions spéciales, pour les engager à remplacer en Rhénanie les éléments expulsés. On craint beaucoup, dans les milieux officiels, la réalisation d'une Rhénanie indépendante et l'on assure que le voyage du président Ebert à Hamm n'est pas étranger à cette préoccupation.

La Commission interalliée prend de sévères mesures

Coblence, 19. — En présence du crime commis à Cologne sur la personne de M. Smeets et sur celle de son secrétaire, la Haute Commission interalliée des territoires Rhénans a, par un vote unanime des hauts commissaires de France, de Grande-Bretagne et de Belgique, décidé comme premières mesures, la suspension immédiate de ses fonctions, du préfet de police de Cologne et l'ouverture d'une enquête.

Les communistes allemands s'élèvent contre tout capitalisme

Dusseldorf, 19. — Dans une réunion du parti communiste qui s'est tenue à Dusseldorf, les orateurs se sont élevés contre le capitalisme allemand et le capitalisme de l'Entente.

En conformité des résolutions adoptées par le Conseil ouvrier communiste d'Essen, de nombreux tracts en français et en allemand, sont déposés à l'entrée des casernes et projetés par-dessus les murs des quartiers ou placés dans la nuit dans les rues.

A Francfort, la conférence communiste internationale a commencé ses travaux hier.

Les victimes du tamponnement criminel de Friemersheim

Nous avons relaté la collision qui, la suite d'une manœuvre criminelle, s'était produite à Friemersheim (Allemagne) entre un train de matériel et un convoi transportant des troupes françaises.

On se souvient qu'un coursier et cet accident, un militaire fut tué et plusieurs autres blessés.

Or, des lettres arrivées à Lille nous ont appris que les militaires en question étaient des cavaliers du 6^e chasseurs à cheval.

Le soldat tué sur le coup est le fils d'un cultivateur de Bapaume, M. Guertlin. Les blessés sont : le 1^{er} adjudant Laffay, les cavaliers Donner et Bonnet. Leur état n'inspire aucune inquiétude.

Les officiers du 6^e chasseurs ont envoyé leurs condoléances à M. Guertlin.

LE "BERCEAU" DE MALO-LES-BAINS



LE "BERCEAU" DE MALO

Toutes les mamans du Nord connaissent la délicieuse station balnéaire de Malo-les-Bains et aiment à s'y installer durant les mois d'été avec leurs petits qui profitent du climat salubre et de la plage admirable.

Or, voici le berceau modeste de ce Malois grand aujourd'hui.

C'est une toute petite ferme que construisit en 1858, Gaspard Malo qui fut le véritable créateur de la station.

La Municipalité de Malo-les-Bains, dans une heureuse pensée d'hommage et de reconnaissance, vient, d'ailleurs, d'acheter le « berceau de Malo » pour y fonder un Musée local.

A propos des expulsions de locataires

Une lettre du Maire de Lille au Préfet du Nord

Nous avons relaté que l'arrêté pris par le maire de Lille et interdisant les expulsions de locataires, avait été annulé par M. Morain, préfet du Nord.

Le maire, Delory, vient de transmettre au préfet la lettre suivante :

Monsieur le Préfet, Vous avez ordonné mon arrêté par lequel je m'efforçais d'assurer dans ma commune l'ordre et la paix sociale, déjà si menacés par la vie chère et multiples procès engendrés par la crise du logement, procès qui, trop souvent, accablent de frais judiciaires les malheureux coupables de n'être ni propriétaires, ni riches.

Vous avez agi dans la plénitude de vos prérogatives. Je ne puis que m'incliner.

Pourtant, mon arrêté n'était pas illégal (car je n'ignore pas que depuis M. Briand, le recours à l'illégalité — même pour des raisons aussi graves et impérieuses — est réservé au Président du Conseil, chef du Gouvernement que vous représentez, Monsieur le Préfet).

Mon arrêté ne s'opposait pas à l'exécution des décisions judiciaires ordonnant les expulsions : il assurait seulement un abri aux expulsés et à leur mobilier.

Notons qu'il froissait un peu la légalité, ou plutôt qu'il tendait à rendre cette légalité moins inique et moins inhumaine.

Peu importe, enfin, Monsieur le Préfet, qu'en droit mon arrêté soit annulé, puisqu'en fait vous m'assurez qu'il sera appliqué.

Au nom des intéressés et en mon nom personnel, je vous remercie de nous avoir donné cette assurance et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le député, maire de Lille : « DELORY ».

La Bulgarie va payer ses dettes aux Alliés

Londres, 19. — On annonce que le gouvernement bulgare a promis, samedi, un décret affectant tous les revenus des douanes au paiement des réparations.

Rappelons que le montant total des réparations a été fixé à cinq cent cinquante millions de francs or. Les paiements ont été échelonnés sur une période de seize ans. Le premier versement pour l'année 1923 sera de cinq millions de francs or. Un douzième du montant total du versement annuel sera crédité chaque mois au compte, de la commission interalliée des réparations à la Banque nationale de Bulgarie.

SENSIBILITÉ



Ma fille est très sensible, chaque fois qu'elle entend la « Sérénade » ou « Mignon » elle pleure. C'est comme la mienne, à la moindre note, elle en a pour une heure à pleurer!

LA SANGLANTE TRAGÉDIE DU "MOULIN VERT" A LA MADELEINE

Parisys, l'ivrogne qui tua deux hommes, est toujours introuvable

Nous avons, hier, narré la scène tragique qui se déroula dans l'un des baraquements récemment construits à La Madeleine, rue de Lille, à proximité des fortifications, au lieu dit le Moulin Vert.

Rappelons brièvement qu'un ivrogne, le nommé Jules Parisys, 40 ans, tua, à coups de couteau MM. Schollers et Lefebvre, intervenus pour l'empêcher de battre sa femme.

On sait qu'à la suite de ce double meurtre Parisys prit la fuite; or, depuis ce moment, on est sans nouvelles de lui.

La police fut avertie par la femme du meurtrier

Lundi, vers 11 heures, le Parquet, avisé à la première heure du drame qui s'était pro-



Au premier plan: LE BARAQUEMENT DE L'ASSASSIN. Au fond: CELUI D'UNE VICTIME: M. LEFEBVRE

duit, la police descendit sur les lieux du crime. Elle fut accueillie par M. Dumais, substitut du procureur de la République; Blanchard, juge d'instruction, et Prin, greffier.

Le femme Parisys, ainsi que son fils, âgé de 11 ans, furent longuement interrogés par les magistrats. Au cours de cette opération, on put établir qu'après son crime, l'auteur du double meurtre se rendit chez lui directement.

C'est sa femme qui, discrètement et par l'intermédiaire du garçonnet, fit prévenir la police de ce qui venait de se passer.

Une battue fut faite sans résultat

Quant la police vint pour mettre le criminel en état d'arrestation, l'intéressé avait pris la clef des champs par une fenêtre de son logement, dont il avait eu préalablement, dans sa précipitation à fuir, brisé l'une des vitres.



La première victime: LE MEURTREUR PARISYS. La deuxième victime: M. Alfred SCHOLLERS SA FEMME ET SON ENFANT M. Maurice LEFEBVRE

Une battue rapidement opérée dans les environs et les fortifications, ne donna aucun résultat.

Des recherches effectuées dans le but de retrouver l'arme du crime demeurèrent également sans résultats.

La gendarmerie et la brigade mobile ont été mises en possession du signalment du fuyard.

On a interrogé les voisins

Ajoutons que les voisins de baraquement des époux Lefebvre, interrogés par M. Blanchard, ont déclaré n'avoir rien vu, entre 7 et 8 heures du soir, dimanche, qu'une courte discussion, qui leur sembla sans conséquence, entre Parisys et sa femme.

La mission terminée, le Parquet regagna Lille dans le début de l'après-midi, après avoir fait tirer la photographie des deux cadavres.

Ces derniers furent par la suite transportés à la Faculté de Médecine de Lille, où leur autopsie sera pratiquée par M. le docteur Leclercq, médecin légiste, spécialement chargé de cette mission.

Une visite émouvante

Le devoir professionnel nous contraignit hier à une démarche cruelle chez les parents du criminel, au numéro 19 de la rue de Marquette.

Dès le début de notre visite, nous ne pouvons, sans faire un effort sur nous-mêmes, approcher du fauteuil où repose, calme et digne, un bon vieillard.

Une terreur indescriptible sévit en Géorgie

Il y a des centaines de cadavres dans les rues et les gens fuient dans les forêts

Constantinople, 19. — Une terreur indescriptible sévit actuellement en Géorgie. Plus de 200 personnes furent fusillées, dont des prisonniers politiques.

Les cadavres des fusillés restent plusieurs jours dans les rues.

Des tortures sont appliquées par les trébuchets.

Pour protester contre ces actes, 600 prisonniers politiques, détenus dans la forteresse de Vétékhi, ont décidé la grève de la faim.

L'armée spéciale du Caucase, a décidé d'opérer en Géorgie.

Cette opération est cornée et remplie de troupes russes.

Plusieurs villages ont été brûlés et des milliers de personnes, parmi lesquelles des vieillards et des enfants, traités en prison comme otages.

La population fuit dans les forêts.

Parmi les 200 prisonniers politiques récemment transférés en Russie, 21 socialistes et démocrates notables sont détenus comme otages dans les prisons de Jaroslavl, dans des conditions épouvantables.

Terrible cyclone aux Etats-Unis

Il y aurait 60 morts et une centaine de blessés

Londres, 19. — Les dépêches d'Amérique donnent des détails sur les ravages causés par le cyclone qui s'est abattu sur la vallée du Mississippi.

Les sept comités du Delta ont été sérieusement éprouvés.

Il y aurait soixante morts et une centaine de blessés.

La ville de Savage serait complètement détruite.

La Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Un « sédi » assomma puis dévalisa deux vieillards du Maisnil

Hier lundi, à comparu devant les assises du Pas-de-Calais l'Algérien Gadoum Ali ben Mohamed, âgé de 25 ans, qui, il y a quelques mois, pétra, dans les bruyantes rues de nos villes, chez deux vieillards du Maisnil et les frappa sauvagement à coups de couteau de poche.

Rappelons brièvement les faits.

A coups de couteau de poche

César Leroy et sa sœur Marie, âgés de 63 et 73 ans, qui habitent un baraquement au Maisnil, furent réveillés le 4 avril 1923 vers 22 heures, par des coups frappés à leur porte.

César Leroy se leva et se trouva en présence d'un Algérien, Gadoum, qui connaissait bien pour l'avoir déjà logé chez lui. Gadoum était accompagné d'un de ses compatriotes.

M. Leroy leur offrit du café et se baissa pour prendre du sucre dans une armoire, fut soudain assommé à l'aide d'un couteau de poche.

Marie Leroy qui, aux cris de la victime, était accourue de la pièce voisine où elle reposait, fut également frappée violemment comme elle pénétrait dans la chambre de son frère.

Ces individus prirent la fuite, emportant un coffre en fer. Ils l'abandonnèrent ensuite dans les champs après s'être rendu compte qu'il ne contenait que des papiers n'ayant pour eux aucune valeur.

Aux appels de Marie Leroy, qui avait pu, malgré ses blessures, sortir du baraquement, les voisins s'empressèrent de prodiguer leurs soins aux malheureuses victimes. César Leroy bégayait sans connaissance, dans une mare de sang, au milieu de sa chambre, près de l'armoire, où il était tombé.

Le médecin légiste, qui a examiné les deux victimes, a relevé quinze blessures sur César Leroy et cinq sur sa sœur. Ces blessures avaient été faites à la face et au crâne.

Gadoum n'a pas d'antécédents judiciaires. Gadoum Ali ben Mohamed est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

La question des frais des armées d'occupation

Paris, 19. — Le Comité des frais d'occupation s'est réuni, ce matin, de 10 h à 12 h, au ministère des Affaires étrangères. M. Wadsworth a communiqué à ses collègues les observations du gouvernement américain, au sujet des propositions qui avaient été faites par les délégués alliés européens. Le gouvernement américain n'accepte pas de déduire le montant de la valeur des navires allemands saisis par les Etats-Unis, du total des frais d'occupation de l'armée américaine.

Toutefois, le gouvernement américain, acceptant l'idée de discuter un projet prévoyant le paiement des frais de l'armée d'occupation par des versements répartis sur les années à venir, les propositions faites par les Alliés peuvent servir de base aux discussions futures.

Les délégués des pays européens se réuniront demain, mardi, pour examiner les observations américaines. Le prochain réunion plénière aura lieu jeudi prochain.

Sur le champ de courses de St-Cloud 30 bookmakers ont été arrêtés

Verrières, 19. — La police des jeux a procédé, hier après-midi, sur le champ de courses de Saint-Cloud, à l'arrestation d'une trentaine d'individus pour infraction à la loi sur la police des jeux. Conduits au commissariat, procès-verbal leur a été dressé.

Quatre de ces individus ont été maintenus en état d'arrestation. Ce quatorze ont été libérés d'une trentaine de condamnés.